



Assemblée Générale de l'ARILS

7 mars 2009 – Lausanne

Membres Présents (20): Dominique M (DM) ; Claire (CDS) ; Florence B (FB) ; Marie-Magdeleine (MMB) ; Lorette (LG), Caroline (CG), Fernande (FG) ; Martin (MC) ; Catherine D (CD) ; Anita (AHL) ; Sylvie (SR); Isabelle S (IS) ; Angélique (AR) ; Anne-Claude (ACPG) ; Séverine (SG) ; Mylène (MB), Florence T (FT) ; Françoise (FR) ; Christel (CM) ; Philippe (PW).

Membres Excusés : Isabelle A. (IA) ; Nathalie T. (NT) ; Catherine T. (CT) ; Laurence (LT) ; Valérie (VM) ; Mélanie (MM); Marie-Jo (MJE); Erika (ES) ; Pascal (PB).

1. Accueil

AHL ouvre la séance et accueille les nouveaux membres Marie-Magdeleine BEGUE, & Dominique MARTINS + transmet les excuses des membres excusés.

2. Ordre du jour

IS demande s'il y a des points à ajouter

Proposition de modification de l'ordre du jour -> déplacement du point 11 en fin de partie commune, pour traiter du questionnaire en présence de Bernard Fragnière du SSP.

ACPG : l'association « interprètes LSF indépendantes » demande à poser une motion et souhaite que ce point soit ajouté à l'ordre du jour, en lien avec la discussion « enquête satisfaction », feed-back et retour de l'analyse par Bernard Fragnière du SSP.

3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 2 février 2008

SG demande s'il y a des remarques, ajouts, pour le PV du 2.2.08,
PV approuvé avec remerciement à son auteure.

4. Rapport du comité

Le comité s'est vu à 10 reprises depuis la dernière AG.

MC fait un résumé des dossiers qu'on a traité

- Principaux thèmes abordés, dans le désordre
 - o Organisation interne du comité (à relever le bon fonctionnement avec animation des séances tournante du fait de l'absence voulue d'une



présidence)

- Réorganisation structurelle de l'ARILS, préparation et signature de la charte vis-à-vis de PROCOM
- Relations générales avec la direction de PROCOM et prises de position face au licenciement de Maïté Anker et à la prestation de traduction
- Correspondances à la SGB-DS sur les deux points ci-dessus
- Préparation avec le SSP du « questionnaire satisfaction » ; remerciements pour le bon taux de participations.
- Procédures d'équivalence pour deux collègues français
- Traitement de quelques demandes individuelles des membres
- Enquête formation continue
- Enquête santé
- Entretien avec nos représentants à la COMINTER
- Début de la mise à jour du « dossier interprète »
- Courrier aux institutions sur le thème des aides à la communication
- Article dans FMS
- Elaboration et mise en ligne de l'Info ARILS (mille mercis à Anita)
- Correspondance générale (mille mercis à Isabelle)
- liens EFSLI (merci à A-Claude pour les infos transmises)

5. Rapport de la trésorière

AHL Présente du bilan et des comptes de l'ARILS (rapport de la caissière joint au PV). Débat est ouvert sur la proposition d'AHL : AHL est prête à continuer à gérer la comptabilité & la caisse l'année prochaine en collaboration avec qqn du comité, pour autant que le fait de voir les décomptes Procom sur l'activité de chaque ILS ne pose pas de problème. Discussion autour du fait que la transmission de l'information sur les mois chômés soit transmises par Procom à un des membres du comité ARILS qui transmettra juste le chiffre des mois chômés par interprète (ou le prix équivalent de part de cotisation de solidarité) à Anita.

Vote de l'assemblée sur cette proposition. Cette solution est acceptée à l'unanimité sauf une abstention.

6. Rapport des vérificateurs des comptes

LG a vérifié les comptes avec LT ; nouveau système de gestion des comptes, les comptes ont été vérifiés, tout est en ordre.

7. Approbation des comptes

Approbation des comptes à l'unanimité



8. Décharge du comité

L'assemblée (comité ne vote pas) donne décharge au comité à l'unanimité des membres présents.

Cadeau pour le départ d'Anita et d'Isabelle S et Isabelle A avec nos vifs remerciements pour le travail effectué.

9. Election du comité et du président

Elections du comité à l'ordre du jour, car nous avons 3 démissions : Isabelle S ; Isabelle A. et Anita. Le comité n'a reçu aucune candidature à ce jour. Idéalement il faudrait :

- garder une proportion représentative entre ILS indépendantes et ILS PROCOM
- avoir un minimum de 5 membres pour que le comité puisse fonctionner de façon optimale et avancer dans les différents dossiers.

Selon nos statuts, le comité doit être composé de 3 à 9 membres. L'élection se déroule à bulletin secret (selon statuts).

MC téléphone à Pascal qui avait envisagé son éventuelle candidature pour voir avec lui s'il est toujours intéressé : Pascal retire sa candidature.

Grand silence..... pas de candidature

Info sur fonctionnement du comité :

- rencontres environ 1x/mois séance en fin de journée dans les locaux du SSP près de la gare, collation, séance le soir. Organisation et fixation des dates se fait en fonction des disponibilités. Présidence tournante (système qui fonctionne bien, souhait de le maintenir comme tel pour la suite) si nombre pair, en cas de litige c'est la voix du président de séance qui départage (jamais eu besoin de cela jusqu'à maintenant)

- tâches du comité qui seront à reprendre et à partager entre les différents membres du comité :

- **« référence comptable »** en partenariat avec Anita qui accepte de continuer la comptabilité.
- **Délégués aux rencontres Procom** -> jusque là 3 ILS du comité vont aux séances, bien de poursuivre comme cela, car de leur côté Procom viennent à 3. Martin prêt à participer aux réunions Procom si besoin. Présence de Bernard Fragnière (SSP) à ces séances.
- **secrétariat** : ACPG prête à continuer cette tâche (pour les parties de travail commun)
- **adresse de contact, communication extérieure**



- **Formation continue**
- **Dossier des interprètes** (possibilité que qqn à l'extérieur du comité se charge de cela)
- **correspondance** et préparation des courriers : tâche partagée par tous
- **Info ARILS & blog**
 - o Plus simple que cela soit géré à l'interne du comité
 - o Info ARILS celui qui reprendra cette tâche fera la mise en page comme il le souhaite.
 - o ARILS-Procom ne peuvent plus être gérés par Anita
 - o blog des ILS-Procom sera annulé
 - o Anita pourrait continuer à gérer les Blog privé et public de l'ARILS.

Lorette propose sa candidature

Votations à bulletin secret conformément à ce qui est prévu dans les statuts,
20 personnes votantes ; sont élus :

- Séverine unanimité
- Martin unanimité
- Anne-Claude 19 voix
- Lorette 19 voix

10. Election des vérificateurs des comptes

LG étant élue au comité, nécessité d'élire un autre vérificateur + un suppléant.
Claire et Catherine D. élues à l'unanimité.

11. Questionnaire satisfaction

Bernard Fragnière (BF) secrétaire central du SSP nous présente les résultats de l'enquête. BF a repris les fonctions de Jean Queloz depuis sa retraite. BF présente ses interventions jusqu'à ce jour :

Beaucoup de discussions autour du comité, bcp intervenu dans les négociations sur les conditions de travail chez Procom. Discussions avec le comité autour de l'association et ses fonctionnements et structure. Arils est signataire de la convention collective qui règle les conditions de travail avec Procom, mais l'ARILS est aussi association de branche. Importance de bien séparer les 2 niveaux. Au niveau syndical, important de séparer les problèmes.

Elaboration d'un questionnaire conjointement SSP et comité ARILS fut créé pour sonder le degré de satisfaction des membres ARILS, les sentiments généraux face au métier et aux relations avec l'employeur, pour voir si nécessité d'intervenir auprès de la FSS, avoir le vécu autour de l'exercice de la profession.



Dépouillement du questionnaire ; présentation des résultats. BF précise que la présentation du jour fait la distinction entre les ILS Procom et les ILS indépendantes. A priori, sachant déjà que les ILS indépendantes n'étaient pas satisfaites de leur ancienne situation, l'analyse avait pour objectif de voir si les problèmes discutés étaient ressentis par cette minorité uniquement ou si il y avait un problème plus général.

Analyse synthétique des différentes rubriques présentées au rétroprojecteur puis distribuées aux membres présents en format papier. (Analyse jointe au PV de l'AG)

BF ajoute suite à une question qu'il ne semble pas y avoir de corrélation entre taux d'activité <-> degré de satisfaction.

ACPG est contente que ce thème ait été abordé en plénière et pas, comme l'a proposé Martin « lors de la partie assemblée ne concernant que les ILS Procom uniquement ». MC précise en réponse que de son point de vue les remarques détaillées des « interprètes PROCOM » figurant dans les réponses auraient dû être traitées dans ce cadre restreint pour des questions que confidentialité, mais n'a jamais été opposé à ce que la synthèse générale du questionnaire soit présentée en plénière.

BF re-clarifie son rôle et les 2 dimensions de l'ARILS. Important que les règles soient équitables pour tous.

AHL rappelle le but du questionnaire par rapport à la rencontre du comité ARILS avec le comité romand de la SGB-FSS et clarification qui avait été demandée. La FSS-SGB avait demandé une analyse un peu plus objective de la situation c'était la raison d'être de ce questionnaire.

En lien avec cette enquête, ACPG présente la motion des interprètes indépendantes. Souhait de pouvoir en parler à ce point de l'ordre du jour en présence de Bernard Fragnière SSP, car cela concerne aussi le SSP et a déjà été discuté avec BF par téléphone.

L'ARILS a 2 aspects

- l'aspect partenaire de la convention avec Procom
- l'aspect défense de la profession, de la branche, du contrôle des prestations.

Les statuts de l'ARILS mentionnent **"l'association à pour but de promouvoir et défendre la profession d'interprète en langue des signes"** (premier but noté) -> Les interprètes indépendantes déposent une motion à l'AG pour charger le comité de l'ARILS d'œuvrer dans ce sens.

MC : la situation problématique se situe au niveau des mandats articles 74, pour lesquels l'enveloppe de prestation est donné à Procom (FSS signataire d'un



consortium pour mandat de prestation) les autres mandats sont accessibles aux ILS indépendantes.

ACPG dément : non seulement les ILS indépendantes ne touchent pas du tout de subventions relatives à l'article 74, mais Procom exerce un chantage auprès de clients afin qu'il ne fassent pas recours aux ILS indépendantes pour leurs mandats AI -> (exemple : interdiction de faire appel aux interprètes indépendantes sinon Procom ne couvre plus les demandes) Ces pratiques posent un certain nombre de questions et touchent non seulement les ILS indépendantes mais l'ensemble de la profession et bien entendu nos clients. Demander un positionnement clair car ce n'est pas correct. Pour les mandats AI (autres que article 74) l'OFAS s'est positionnée clairement en nous donnant le droit de proposer les prestations au même titre que les collègues... or la FSS continue à dire que les clients doivent d'abord prioritairement demander à Procom et ensuite aux interprètes indépendantes. Dans bien des situations, en raison des réponses négatives tardives aux clients, quand ceux-ci font leurs demandes aux ILS indépendantes il est trop tard pour trouver un arrangement. Si la FSS n'entre pas en matière pour dire clairement que les clients peuvent recourir aux ILS indépendantes ou à Procom.... on pourrait remonter à l'OFAS, aux financeurs, voire faire des démarches auprès de la ComCo mais il serait mieux pour tout le monde de trouver un terrain de négociation.

BF : Important de sortir d'un discours négatif, importance qu'il y ait des règles claires. Certaines fois, laisser les choses dans le flou avantage l'un ou l'autre des partenaires, parfois au détriment des salariés ou usagers.

Le questionnaire contient des éléments importants pour la suite des démarches.

Du moment que les financeurs admettent que les prestations puissent être données pas plusieurs entités, il faut que cela soit clarifié.

Séverine se questionne sur le rôle des ILS Procom dans de telles démarches et se demande comment le fait d'être employé d'un service pourrait poser problème dans la négociation.

BF : la défense de la profession est importante. Clarification doit aussi servir aux personnes à qui les prestations s'adressent (nos clients).

Fernande rejoint le souci de Séverine et s'inquiète des répercussions des démarches demandées par les interprètes indépendantes sur les interprètes engagées chez Procom.

BF veut que les choses soient claires, si c'est la SGB-FSS qui est le garant de la situation, il faut les solliciter et demander clarification ; on ne peut pas pour l'instant savoir quelle sera l'issue des négociations. Dans le cadre d'une situation



de concurrence il y a des règles. Au niveau syndical, il est important que les personnes soient bien dans leurs conditions de travail. Pour conclure BF remarque que le flou n'est en général jamais positif pour les personnes salariées, voire pour les clients.

Séverine se demande, s'il s'agit d'une situation de concurrence, si ce ne sont pas les personnes en cause (service Procom <-> ILS indépendantes) qui doivent régler cela et non pas l'ARILS.

BF resitue le rôle de l'ARILS, en tant qu'association qui défend la branche (comme autres associations infirmières, ...) ; un employé (quel que soit son employeur) doit pouvoir avoir une action syndicale de défense de la profession et des conditions de travail globale, sans que cela entache ses relations de travail avec son employeur.

Ex : une infirmière de l'Hôpital X qui défend les conditions de travail dans le cadre de l'association des infirmières ; sa participation à la défense du métier n'entache en rien sa relation à son employeur.

MC : Revisiter un contrat de prestation (pour les mandats article 74) n'est pas possible en milieu de période, il faudrait attendre la prochaine négociation. ACPG explique à nouveau que la demande des ILS indépendantes ne porte pas uniquement sur la gestion de l'article 74, mais également sur les mandats AI et leur attribution.

ACPG précise que du point de vue des finances, il n'y a pas que le contrat de prestation : la SGBFSS renfloue aussi les déficits de Procom, donc pourquoi ne pas envisager une participation financière pour payer une partie des frais des sourds qui font appel aux ILS indépendantes ?

MC demande si au niveau de l'association on peut charger BF de clarifier.

BF a le souci que la demande soit claire et propose que l'assemblée donne comme mandat au comité de clarifier la situation. BF besoin d'avoir un mandat clair des membres pour se charger de clarifier cela. Sur la base de ses éclaircissements une stratégie pourra être proposée.

Première étape : mandat au comité (en partenariat avec SSP) d'étudier la question d'organisation de distribution de mandats

➔ SGB-FSS

➔ Analyse des aspects légaux (qu'est ce qui est permis ou pas dans la législation suisse)

Deuxième étape : proposition d'une stratégie à suivre lors d'une prochaine Assemblée (si besoin extraordinaire) des résultats de leurs démarches.



FG : important que la philosophie soit commune -> Défense du métier d'interprètes, défense des clients, ... or impression que pas tout le monde vise les mêmes objectifs.

PW : ces discussions sont le reflet du flou autour de notre métier (qui est différente dans les représentations des différents partenaires qui gravitent autour des ILS). Beaucoup de personnes ne comprennent rien. Il serait peut-être utile de clarifier ce flou aussi !

BF ne sait pas où va nous emmener cette démarche. Une intervention devrait au minimum permettre de solutionner quelques questions. Resteront peut-être des zones de flous.

FB pense que ce flou doit profiter à beaucoup sinon le flou aurait disparu depuis longtemps

MC souhaite que l'assemblée donne mandat prioritaire au comité de traiter, en lien avec BF SSP, cette thématique.

Vote par rapport à ce mandat/motion

Les membres acceptent à l'unanimité des membres présents de mandater le comité et le SSP pour clarifier les règles permettant d'offrir les prestations de service d'interprétation français <-> langue des signes français.

Remerciements à BF pour sa présence aujourd'hui

Le comité le sollicitera pour la suite prochainement.

12. ComInter

Rencontre le 12 février de nos représentants à la ComInter (SR & PB), le comité va envoyer une lettre à la Cominter afin de leur demander de clarifier les nouveaux buts depuis les changements de représentants et de les publier pour que ce soit clair pour tout le monde.

Nécessité de garder nos représentants à la ComInter, même si la teneur des discussions est maintenant principalement des informations de Procom envers la SGB-FSS et que la ComInter a maintenant plus un rôle politique qu'autre chose. Nos représentants sont notamment là pour éviter les dérives, baliser les discussions au besoin.

Le comité souhaite également que les liens avec nos représentants soient renforcés. Idéalement, le comité aurait souhaité qu'un des représentants soit également membre du comité.



13. Formation continue

Suite au questionnaire adressé aux membres, le comité a choisi de proposer pour 2009 une journée de formation continue sur le thème de l'interprétation dans le cadre psychiatrique. Deux dates sont provisoirement retenues : 3 octobre ou 21 novembre. Un doodle sera envoyé aux membres pour sélectionner définitivement la date.

Un courriel a été adressé aux collègues pour demander qui serait prêt à témoigner de son expérience dans le domaine. Malheureusement, cette demande est restée sans réponse.

MC décrit l'organisation actuelle, certaines choses (dont les intervenants) restent à clarifier. L'idée est que des témoignages de psy et d'interprètes soient donnés le matin et que l'après-midi soit consacrée à une discussion en groupe puis une remise en plénière.

Contacté le psychiatre qui a créé Appartenance, et qui a expérience avec une famille migrante avec personne sourde + ILS; Jean-Claude Mettraux -> accepté de parler de sa pratique et d'assurer une forme de fil rouge de la journée. Maurice Rey a également donné son accord de principe.

ACPG dit que l'association les Mains pour le Dire est en contact avec équipe des pôles santé de France (Salpêtrière, Lille) et qu'elle va prochainement avoir l'occasion de rencontrer ces équipes et voir si des interprètes de ces pôles seraient intéressés à venir faire une présentation.

MC indique que Francis Jeggli a aussi une longue expérience en milieu psy et serait également d'accord de participer à notre journée. Les membres n'émettent aucune objection à sa participation.

SR dit que les situations sont extrêmement variées.

Intéressant d'avoir des témoignages variés.

SR Réflexion de la place de l'interprète dans une thérapie -> important d'avoir l'avis d'un psychiatre.

Demande sera faite à Procom pour le financement + fonds tirés de notre fond de formation continue + participation individuelle.

Le comité poursuit l'organisation de cette journée



14. EFSLI

Dernières nouvelles de l'EFSLI

DVD de l'EFSLI commandés et distribués ce jour.

Dernière infos (Newsletter de février 2009)

-cours de printemps à Malte 50% de rabais pour les membres EFSLI thème: comprendre la culture sourde ; inscription et + d'information, sur:
www.efsli.org/efsli/efslischools.

- cours d'été en Croatie du 1 au 5 juillet thème interprétation pour les sourds-aveugles ; inscription et + d'information prochainement sur:
www.efsli.org/efsli/efslischools.

- prochaine AG de l'EFSLI en Estonie les 19-20 septembre 2009-03-05

ACPG demande si qqn intéressé à devenir notre représentant ARILS ?

- élections du comité de l'EFSLI..... Candidatures ?

- 26-29 novembre en Belgique à Antwerp conférence sur l'interprétation "légale" (tribunal,...)

- nouveau rapport sur la situation des personnes sourdes réalisé par la FMS et l'association des sourds suédois

<http://wfdeaf.org/projects.html>

Ceux qui veulent la Newsletter en entier (et en anglais) la demandent à ACPG... qui la fera suivre. Info résumées transmises par le biais de l'InfoARILS.

15. Enquête santé

Séverine joindra ces infos au prochain InfoARILS

16. Divers

➤ Association d'interprètes indépendantes

L'ajout de vidéos sur le site www.interpreteslsf.ch a suscité une forte réaction de La FSS, qui a déclaré que les ILS indépendantes devaient enlever la vidéo relative au financement de l'article 74, sans quoi la SGB-FSS ne transmettrait plus nos coordonnées. Le contenu de cette vidéo étant strictement exact, nous avons refusé de l'enlever.



➤ SignEcriture

Toutes les informations sont à disposition sur le site : www.signecriture.org

La prochaine AG de l'association « SignEcriture » aura lieu le samedi 25 avril prochain au restaurant « le Sapin » de Givrins.

Comme les années précédentes « SignEcriture » continue de proposer des cours de bases ainsi que des conférences, informations, etc

Le traditionnel week-end des Paccots a eu lieu en novembre 2008 ; le prochain aura lieu conjointement avec l'AG 2010, lors du week-end de Printemps du 1-2 mai 2010. Réalisations : SignPuddle de suisse romande contient plus de 4'500 signecrits, (<http://signbank.org/SignPuddle1.5/index.php?ui=4&sgn=49>) , collaboration à la page MiniDico du journal Fais-moi Signe, etc)

➤ Cartes pour les naissances de Robin et Margaux

Fin de la partie commune de l'AG ARILS

Pour le PV
Anne-Claude Prélaz Girod